



# CHANGER SON NUMÉRO DE COMPTE D'UNITÉ

Le numéro de compte de ton unité peut être utile pour différentes raisons tel qu'un remboursement mais surtout pour le paiement des subventions O.N.E.

En effet, l'O.N.E. ne souhaite payer les subsides que sur les comptes des unités.

## MODE D'EMPLOI

1. Dans le menu principal, déroule le menu "Gestion de l'unité" à l'aide du petit bouton bleu et clique sur "Unité".
2. Tu arrives sur la fiche de ton unité.

3. Sous le titre "Unité", tu as quatre onglets. Sélectionne l'onglet "Information".

Complète alors le champ "No de compte IBAN" avec le numéro de compte de l'unité.

- Attention c'est bien le format IBAN **en majuscule** qui doit être encodé (le numéro commence par BE et est suivi de 14 chiffres). Si tu ne disposes pas du numéro IBAN mais seulement du numéro de compte bancaire classique, alors rends-toi sur ce site pour calculer le numéro IBAN : <http://www.ibanbic.be/>.
- Indique également le titulaire du compte (tel qu'il est repris sur un extrait de compte par exemple).

**N'oublie pas de sauvegarder au moyen de la disquette bleue dans la barre d'icônes.**

